

# Histoire de la création du Centre de Contact Suisses-Immigrés

Alors que nous célébrons les quarante ans du Centre de Contact Suisses-Immigrés (CCSI), il est intéressant de se pencher sur son histoire, sa création dans les années 1970 et sur certains de ses combats. C'est chose possible grâce à une recherche<sup>1</sup> sur la création du CCSI et ses quinze premières années d'existence, basée sur archives du Centre et le récit de trois acteurs de l'époque. Pourquoi est-ce intéressant ?

Tout d'abord, faire l'histoire du CCSI permet de mieux comprendre le contexte dans lequel évoluaient les immigré-e-s, les difficultés auxquelles ils-elles étaient confronté-e-s et les moyens élaborés pour y répondre. Ensuite, l'histoire du Centre s'écrit en parallèle à celle des associations d'immigré-e-s, qui y ont joué un rôle fondamental. Elle permet de retracer leur évolution et de comprendre certains aspects de leur fonctionnement.

---

<sup>1</sup> Cette recherche, menée par Mélissa Llorens, a donné lieu à un mémoire de Master intitulé « *Sortir l'immigration de son ghetto* » : le Centre de Contact Suisses-Immigrés de Genève, relais des revendications immigrés ? 1974-1990, Genève, 2013. Le présent texte est tiré de ce mémoire. Le CCSI remercie vivement Mélissa Llorens pour son travail.

De plus, plusieurs histoires individuelles se reflètent dans celle du Centre: celles des personnes qui ont participé à son lancement en y apportant leurs expériences militantes, acquises en Suisse ou dans leur pays d'origine. L'histoire du CCSI, c'est celle d'une immigration qui participe, et non pas qui subit en victime les politiques menées par les autorités. Enfin, il n'est pas exclu que l'on puisse apprendre et s'inspirer des actions passées et des stratégies menées par le CCSI pour défendre les intérêts des immigré-e-s. Mais avant d'aller plus avant, tentons de comprendre le contexte dans lequel s'inscrit la fondation du Centre de Contact Suisses-Immigrés.

## **Le contexte des années 1970**

Sur le plan fédéral, la première loi sur l'immigration en Suisse date de 1931. Cette loi pose un principe fondamental: l'immigration, intimement liée à l'obtention d'un emploi, doit revêtir un caractère temporaire. Grâce au statut de saisonnier, en freinant l'accès au regroupement familial, en limitant la mobilité sociale et professionnelle et l'octroi de permis d'établissement, les autorités s'assurent que le séjour des étrangers-ères reste provisoire.

Dans l'après-guerre, vu les importants besoins de main-d'œuvre, la politique d'admission des travailleurs est plutôt ouverte. Ainsi, de 1950 à 1960, la proportion d'étrangers-ères dans l'ensemble

de la population résidente passe de 5.8% à 9.1%. Au début des années 1960, la grande majorité des travailleurs-euses étrangers-ères est en Suisse depuis moins de quatre ans.

Cette politique d'admission libérale commence à susciter des tensions dans les années 1960. En pleine guerre froide, les autorités font preuve de méfiance envers les travailleurs-euses étrangers-ères, qu'elles soupçonnent notamment de penchants communistes. Elles craignent que des syndicalistes, qui pourraient lancer en Suisse des mouvements revendicatifs, se trouvent parmi les travailleurs-euses immigré-e-s. Elles interdisent donc aux étrangers-ères toute expression politique, considérée comme une « *atteinte à l'ordre démocratique établi* ».

Ainsi, jusqu'à la fin des années 1960, les étrangers-ères ne disposent d'aucune possibilité d'exprimer publiquement leurs revendications politiques. La répression s'assouplit par la suite, mais les interventions publiques des étrangers-ères restent soumises à autorisations et susceptibles d'entraîner un renvoi du territoire helvétique. Il est donc extrêmement difficile pour les immigré-e-s de faire remonter leurs revendications. Leurs associations, qui pourraient constituer des relais, ne sont pas considérées comme des interlocuteurs légitimes par les autorités qui refusent le dialogue avec elles.

Un climat de plus en plus ouvertement xénophobe s'installe, attisé par la méfiance des autorités envers les travailleurs-euses étrangers-ères. On accuse l'immigration de contribuer à la surchauffe de l'économie, à la crise du logement, au manque de place dans les écoles, en bref, elle se voit imputer la responsabilité de toutes les tensions d'une société en pleine transformation.

C'est dans ce contexte que sont déposées les initiatives xénophobes du parti de l'Action nationale. La première d'entre elles à être soumise au peuple est l'initiative dite Schwarzenbach, du nom de son instigateur : elle demande une diminution du taux de la population étrangère à 10%. Son acceptation par le peuple impliquerait que près de 300'000 personnes quittent la Suisse en l'espace de quatre ans. L'initiative est rejetée de justesse en juin 1970, mais le résultat serré incite le Conseil fédéral à prendre des mesures allant dans son sens. Les votations successives créent en outre un climat de tension et d'hostilité envers les migrant-e-s, avec les conséquences humaines que l'on peut imaginer.

## **La création du Centre de Contact Suisses-Immigrés**

C'est dans ce contexte que le Centre social protestant (CSP) décide de lancer un sondage auprès des associations

d'immigré-e-s à Genève. La responsabilité de cette enquête est confiée à Berthier Perregaux, un pasteur neuchâtelois qui vient d'être renvoyé de France *manu militari* en raison de son engagement auprès des populations immigrées des quartiers arabes de Marseille.

Il rencontre les trois grandes associations d'immigré-e-s à Genève de l'époque, à savoir les Colonies libres italiennes (CLI), l'Association de travailleurs espagnols émigrés en Suisse (ATEES) et l'Association démocratique des travailleurs portugais (ADTP). Il s'agit d'associations politisées, qui dès les années 1970 commencent à formuler des revendications sociales et politiques sur les conditions de vie de leurs concitoyen-ne-s en Suisse, mais peinent à se faire entendre. Elles formulent principalement trois demandes concrètes : disposer d'un lieu pour leurs rencontres et activités, réunir les associations des différents pays derrière des revendications collectives et bénéficier d'une structure qui puisse porter leur voix et les défendre.

## **Les premiers pas**

Le Centre de Contact Suisses-Immigrés voit le jour officiellement en mars 1974. Il est créé non seulement pour les associations d'immigré-e-s, mais surtout avec elles, dans le but de répondre à ces besoins. L'une des caractéristiques du Centre

est d'ailleurs sa volonté de rester au plus proche des besoins de ces associations et de les impliquer dans son fonctionnement et ses activités.

## **Quelques principes fondamentaux**

D'autres organismes de soutien aux étrangers-ères sont mis sur pied dans les années 1970 en Suisse, notamment impulsés par les milieux chrétiens. Le CCSI se distingue toutefois assez nettement de ses homologues, notamment de par sa volonté de « laisser la première place » aux immigré-e-s, avec le souci de ne pas instrumentaliser leurs revendications et de ne pas avoir une attitude paternaliste à leur encontre. En outre, il affirme dès sa création son engagement politique, avec le soutien actif et la mobilisation pour l'initiative *Être solidaires*, lancée en 1974 par un mouvement d'organisations religieuses et de gauche en réaction aux initiatives de l'Action nationale. Cette orientation politique du CCSI est d'ailleurs critiquée par certains membres du comité du Centre social protestant (CSP), dont le CCSI devra donc se démarquer.

Le Centre accorde une place centrale à l'action collective : au-delà de l'aide apportée aux individus, il cherche à influencer à la fois les perceptions à l'égard de l'immigration et la pratique des autorités. Il s'agit en quelque sorte de ne pas être uniquement un remède, mais d'agir également sur les causes des problèmes

rencontrés par les immigré-e-s. Ce principe est d'ailleurs toujours d'actualité au CCSI.

## **Reconnaissance et professionnalisation**

Petit à petit, le Centre s'impose sur la place genevoise comme un spécialiste des questions d'immigration et comme un acteur clé de la défense des droits et intérêts des immigré-e-s. Dans les années 1980, il obtient la reconnaissance des autorités, qui deviennent dès lors de véritables partenaires pour le Centre.

En observant les combats menés dans ces années, on constate que le soutien des autorités semble même nécessaire à l'aboutissement d'une revendication. Par exemple, la *Communauté pour une nouvelle politique à l'égard des étrangers*<sup>2</sup> estime que l'échec en votation d'*Être solidaires* est dû notamment au manque de soutien des partis officiels. En revanche, dans le cas de la mobilisation pour la scolarisation des enfants sans statut légal, c'est la collaboration avec les autorités locales qui, après dix ans d'actions concrètes finit par déboucher en 1991 sur un succès éclatant: l'acceptation de tous les enfants à l'école obligatoire, sans distinction de statut. En capitalisant sur une certaine reconnaissance, le Centre met en œuvre dans les années 1980 une stratégie de dialogue avec l'administration publique et une politique des petits pas.

---

<sup>2</sup> Communauté créée en 1974, regroupant les instigateurs de l'initiative *Être solidaires*.

## **Un climat politique en mutation**

Les années 80 sont également marquées par un net changement du contexte migratoire dans lequel évolue le CCSI. L'immigration issue du sud de l'Europe se stabilise progressivement. De nouveaux-elles immigré-e-s viennent remplacer les travailleurs-euses italien-ne-s et espagnol-e-s dans les statuts les plus précaires et deviennent les nouveaux usagers du CCSI. Les pays d'origine des migrant-e-s se diversifient.

On constate donc un décalage entre l'activité quotidienne du CCSI avec les nouveaux-elles migrant-e-s et les préoccupations des associations qui avaient participé à sa création. En effet, ces associations représentent une immigration stabilisée, dont le statut s'améliore progressivement et qui n'est plus confrontée aux problèmes que prend en charge le Centre.

Le fait que ces associations aient eu besoin de recourir à un médiateur tel que le Centre est révélateur du climat dans lequel elles évoluaient, du manque de considération de la part des autorités à leur égard et de l'impossibilité de faire entendre leurs revendications politiques. Elles se sont par la suite progressivement désintéressées de l'action politique, notamment parce que les problèmes sociaux de leurs ressortissant-e-s étaient pris en charge par d'autres structures et que leur fonction d'assistance n'avait dès lors plus lieu d'être.



Peut-être ont-elles également été découragées par les échecs répétés de leurs revendications politiques ?

Avec les changements de la population migrante et le désengagement politique des associations d'immigré-e-s, le CCSI se trouve face à une difficulté supplémentaire dès le milieu des années 1980 : l'augmentation des demandes individuelles. Les permanent-e-s font face à une surcharge de travail et peinent à trouver le temps de se réunir pour élaborer des stratégies d'action collective. Or, le CCSI a toujours considéré comme fondamental de lier le travail de terrain au quotidien et le travail collectif de réflexion. Cette situation est encore aujourd'hui un défi majeur pour le Centre qui se bat pour conserver les moyens de remplir ses différents rôles, dont celui d'être un initiateur de changements.

## **Vers une institutionnalisation ?**

En 1984, le fonctionnement du Centre est modifié par l'obtention de subventions des autorités qui permettent d'engager une équipe de permanent-e-s. L'association, qui auparavant ne fonctionnait pratiquement que grâce à des militant-e-s bénévoles, se professionnalise. La subvention est accordée en échange de la participation du Centre à la Communauté de travail pour l'accueil et l'intégration des étrangers (CTAIE), fondée par le Conseil d'État. Le Centre

devient ainsi partie intégrante d'une structure politique officielle.

Par ailleurs, les militant-e-s de l'époque, interrogés dans le cadre de la recherche, font état d'un changement de la façon de militer : alors qu'au lancement du Centre « *on descendait dans la rue pour un rien* », la mobilisation semble en quelque sorte plus modérée dès la deuxième moitié des années 1980.

Est-ce parce qu'il a été intégré au sein du système politique en obtenant ces subventions que le CCSI s'est orienté vers des stratégies moins oppositionnelles ? Il est impossible de répondre de manière catégorique à cette question. Les échecs vécus lors des mobilisations précédentes ont probablement aussi joué un rôle dans ce choix.

Il convient en tout cas de préciser que le CCSI a continué de lancer des revendications collectives, par exemple sur les droits politiques, ou plus récemment sur la régularisation des travailleuses sans permis de séjour (campagne *Aucune employée de maison n'est illégale*). On ne peut donc pas parler d'une perte d'indépendance ou d'un abandon des revendications. Au contraire, le CCSI parvient à rester critique envers les politiques établies, bien qu'il soit dépendant des subventions des autorités.

La recherche à l'origine de cet article ne couvre que la période de 1974 à 1990. Les personnes interrogées, qui ont participé au lancement du Centre et à son fonctionnement durant cette période, tirent un bilan positif du travail du CCSI. Pour eux-elles, il a contribué à donner une voix à l'immigration, à la « sortir de son ghetto ». Il a obtenu une reconnaissance et a été accepté en tant que groupe de contestation par les autorités politiques. Il a également réussi à se maintenir dans le temps, en s'adaptant aux modifications de son environnement et en parvenant à plusieurs reprises à repenser son fonctionnement. Sans oublier les situations individuelles qui ont pu trouver un dénouement heureux grâce au travail des permanent-e-s et les personnes qui ont pu compter sur un soutien. Enfin, l'accès à la scolarisation pour tous les enfants est un succès particulièrement marquant dans l'histoire du Centre, qui a réussi à obtenir un changement de législation et de pratique

## **De nouveaux défis**

Aujourd'hui, le CCSI fait toujours face à de nombreux défis, et malgré la reconnaissance et les succès obtenus, il doit faire en sorte de disposer des ressources nécessaires à son fonctionnement ; son utilité est parfois remise en cause. Il est pourtant essentiel qu'il subsiste et qu'il continue son rôle d'écoute et de soutien ainsi que son rôle de relais des revendications collectives des immigré-e-s. D'où l'importance de garder son histoire en mémoire, qui montre qu'il joue un rôle

fondamental tant sur le plan collectif, par sa capacité à faire remonter les revendications immigrées dans la sphère politique, remplissant ainsi une fonction qu'aucune autre structure ne peut remplir.

Dans ce sens, le récit des protagonistes de cette histoire est précieux et il est important qu'il en reste une trace. C'est l'objectif que poursuit le CCSI en présentant, à l'occasion de la célébration de son 40<sup>e</sup> anniversaire, une série d'entretiens filmés avec plusieurs personnes, issues de différents milieux, ayant contribué au développement de ses activités et ayant ainsi écrit son histoire<sup>3</sup>. Une façon pour lui de rendre également hommage aux militant-e-s de la première heure.

---

<sup>3</sup> Les premières images du documentaire *MAI – Mémoire de l'action immigrée* sont projetées dans le cadre des événements liés au 40<sup>e</sup> anniversaire du CCSI. La version longue du documentaire fait l'objet d'un vernissage officiel en 2015. Pour plus d'informations : [www.ccsi.ch](http://www.ccsi.ch)